

Le fournisseur d'accès à Internet, Alice, filiale de Telecom Italia, lance une offre d'abonnement ADSL comprenant Le Bouquet de CanalSat proposé à moitié prix. Cet accord serait, selon Canal+, l'une des conséquences de la fusion des deux bouquets, Alice étant déjà distributeur de TPS.

Voilà qui met fin à la procédure judiciaire initiée par Alice, en décembre 2006, auprès du Conseil d'Etat, pour entrave à la concurrence sur le marché de la télévision payante (voir *La revue européenne des médias*, n°1). Cette entente inattendue est peu appréciée des autres FAI, solidaires d'Alice dans sa démarche et réclamant la possibilité de distribuer les chaînes thématiques et premium à l'unité. Seules TPS Star, Sport+, Cinéstar, Cinéculte, Cinétoile, Piwi et Télétoon peuvent être diffusées séparément aujourd'hui, en accord avec Canal+. La Ligue de football professionnelle (LFP) reste donc seule en lice, en maintenant sa démarche de recours devant le Conseil d'Etat contre l'autorisation de fusion des deux bouquets accordée par le ministère des finances et effective depuis six mois.

Source :

- « Alice et Canal+ font la paix », *Les Echos*, Jamal Henni, 24 avril 2007.